



Présidence de la République

République de Guinée

CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

Travail - Justice- Solidarité

1060

DECRET D/ N°...../ PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2009

PORTANT SUSPENSION D'UN MINISTRE.

Le Président de la République
Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

Vu le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.

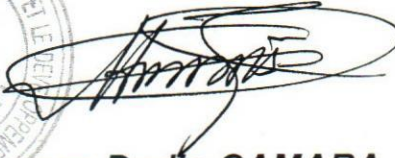
Vu le Décret N°001/CNDD/PRG/SGPRG/2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décrète

Article 1^{er} / Monsieur **Frédéric KOLIE** Ministre de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques est suspendu de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre.

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

21 MARS 2009
Conakry, le 2009



Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du conseil National pour la Démocratie et le
Développement, Commandant en chef des Forces Armées.